

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 octobre 2021

Date de convocation : 28/09/2021

Etaients présents : Cyril POINTUD, Christelle CUNIS, Clément VAROQUIER, Yann DUVERDIER, Audrey SIMONET, Jérémy BONNET, Olivier MONTAGNAC, Jérôme ROUYER, Delphine HOYET, Emeline APPERT, Houssni JANAH, Jean-Luc HANCZYK

Excusées : Flavie BASTOS-HANCZYK donne pouvoir à Jean-Luc HANCZYK, Fanny BERTHELLEMY donne pouvoir à Houssni JANAH

Absent : Guy MERAT

Approbation du compte rendu du 6 septembre 2021

Monsieur Jean-Luc HANCZYK émet une remarque concernant le détail des personnes considérées « absentes » alors qu'il aurait dû se situer dans la rubrique des personnes « excusées ».

Le compte rendu est approuvé.

Recrutement d'un agent contractuel pour remplacement d'un agent titulaire indisponible

Afin de pallier au remplacement d'un agent titulaire indisponible du 23 septembre 2021 au 27 septembre 2021 inclus, Monsieur le Maire de Saint Etienne Au Temple en accord avec Madame Christelle CUNIS, Ajointe déléguée aux affaires scolaires, ont décidé pour le bon déroulement de l'organisation du temps périscolaire, à savoir la bonne gestion du restaurant scolaire, de recruter et de créer un emploi d'Adjoint Technique contractuel pour remplacement de l'agent titulaire actuellement indisponible.

Madame Marie-Chantal CHAMPAGNE a donc été engagée à compter du 23 septembre 2021 jusqu'au 27 septembre 2021 inclus, pour assurer le bon fonctionnement des services du restaurant scolaire.

Elle percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 358, indice majoré 335, calculée sur la base de 13 h travaillées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, accepte le recrutement de cet agent dans le cadre d'un remplacement temporaire et charge Monsieur le Maire d'en informer les services concernées.

Tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire présente les tarifs communaux appliqués en 2021 et demande à l'ensemble des membres présents s'ils souhaitent revaloriser ces diverses tarifications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les mêmes tarifs de location de la Salle des Fêtes pour l'année 2022, et en rappelle le détail ci-dessous :

a. Tarif de la location de la Salle des Fêtes

Une caution de 750€ sera demandée pour toute location, ainsi qu'une caution « ménage » d'un montant de 100 €.

	OPTION 1 (sans vaisselle)	OPTION 2 (forfait vaisselle 30 pers)	OPTION 3 (forfait vaisselle 50 pers)	OPTION 4 (forfait vaisselle 100 pers)	OPTION 5 (forfait vaisselle 150 pers)
Résident de la Commune	270	300	325	370	420
Particulier Extérieur	630	660	680	730	780
Associations Locales			Gratuité et au-delà de 3 réservations →160 €		
Réunion professionnelle Et/ou Vin d'honneur Extérieurs	270	300	325	370	420

Vote : à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide également :

- ✚ De prêter gracieusement aux Stéphanois, les tables et bancs dont la mise à disposition et la restitution étant la responsabilité de l'employé communal
- ✚ Ne pas louer la vaisselle de la Salle des Fêtes aux Stéphanois pour une utilisation à domicile.

b. Tarifs des photocopies

Format A4 : 0.30€

Format A3 : 0.50€

Vote : A l'unanimité

c. Tarifification des services scolaires et périscolaires garderie/cantine

Repas Cantine : 5.00€ (+ la plage de garderie qui se rajoute)

Vote : A l'unanimité

Garderie : 1.70€ le matin de 7h30 à 9h00 / 1.70€ de 13h à 14h / 1.70€ de 17h à 18h30

Vote : A l'unanimité

Chacune des plages horaires est due dès qu'elle est sollicitée quel que soit la durée effective de garde, à l'intérieur de la plage concernée.

d. Tarif communal du cimetière

	CONCESSIONS			COLUMBARIUM			CAVURNE		
DUREE	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
TARIF ACHAT	125 €	250 €	400 €	650 €	750 €	1000 €	350 €	500 €	650 €
TARIF RENOUELEMENT	90 €	150 €	X	550 €	650 €	X	250 €	400 €	X

Il n'est pas proposé de renouvellement pour 50 ans, afin de maintenir un suivi régulier des concessions.

Vote : A l'unanimité

Créance éteinte suite jugement

Le Centre des Finances de Châlons en Champagne nous a transmis une liste de créances éteintes pour un montant de 441.00 € concernant une ancienne habitante de notre commune, qui a fait l'objet d'un jugement d'effacement de dettes suite au dépôt d'un dossier de surendettement.

En conséquence :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en créances éteintes en date du 27/09/2021, n'ayant pu faire l'objet de recouvrement,

Le Conseil Municipal, à la majorité des Membres présents, décide d'approuver l'admission des recettes éteintes figurant sur l'état en annexe, dressé par le comptable public, pour un montant total de 441 €.

Un mandat sera donc émis au compte 6542.

1 Voix contre

Admission en non-valeur

Le Centre des Finances de Châlons en Champagne nous fait part, en date du 27/09/2021, que des titres de recettes émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Commune restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

En conséquence :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide d'approuver l'admission en non-valeur des 83 pièces énumérées sur l'état en annexe pour un montant total de 2 163.65 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5316812033 dressée par le comptable public.

Un mandat sera donc émis au compte 6541.

Demande de subvention communale dans le cadre du centre de loisirs 2021 organisé par Familles Rurales

Comme les années précédentes, Familles Rurales Association « Les Temples » a sollicité notre Commune pour l'obtention d'une subvention par enfant inscrit et habitant à Saint Etienne Au Temple ayant participé à l'accueil de loisirs sans hébergement, pour l'été 2021.

Pour le Centre de Loisirs 2021, 40 enfants de Saint Etienne Au Temple ont été accueillis du 12 juillet 2021 au 30 juillet 2021.

Une participation financière de 26 € par enfant a donc été sollicitée par Familles Rurales, soit :

$$40 \times 26 \text{ €} = 1\,040 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent d'accorder cette subvention, pour le Centre de Loisirs 2021.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Commission des Finances du lundi 27 septembre 2021

Monsieur Pierre KASZTELAN, Conseiller aux décideurs locaux, animant cette commission, présente aux membres présents, un support agrémenté de différents graphiques comparatifs sur plusieurs années antérieures d'exercice budgétaire de notre Commune et leur évolution jusqu'en 2020.

Il aborde les thèmes suivants :

-  Les recettes de fonctionnement
-  Les dépenses de fonctionnement
-  L'endettement et les réserves
-  La capacité d'autofinancement
-  Un point sur l'exécution budgétaire 2021

On remarque une baisse régulière du versement de la DGF (Dotation globale de fonctionnement).
En ce qui concerne, les dépenses de fonctionnement, celles-ci restent stables et auraient même tendance à légèrement baisser.

En conclusion, la situation financière de la Commune reste saine, néanmoins il faut veiller à ne pas accroître l'endettement actuel de la Commune.

Il termine par un tout petit « quizz » qui permet de revenir sur les différences entre le comptable, le budgétaire et le financier afin de familiariser les personnes présentes sur ces notions.

Point projet aménagement de terrain

Monsieur Houssni JANAHA, chargé de ce dossier, informe qu'il a déposé auprès des services du Fond Européen pour le Développement Rural une demande de subvention relative à ce projet et qu'un récépissé confirmant ce dépôt nous a déjà été retourné.

Cette demande de subvention est en cours d'instruction.

Déplacement candélabre rue des métiers

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une requête concernant le déplacement d'un candélabre situé rue des métiers.

Actuellement, ce candélabre est positionné en bordure d'un terrain privé et gêne l'installation convenable d'une clôture sur cette parcelle appartenant à un propriétaire.

Il faut donc déplacer ce candélabre existant sur le domaine public.

Monsieur le Maire a donc demandé l'établissement d'un devis auprès de la Société CITELUM et en présente le détail aux Membres présents, pour une somme totale TTC de 1 625.02 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, accepte le déplacement de ce candélabre.

Filet terrain de tennis remplacé suite vol

Monsieur Houssni JANAHA informe les membres présents, s'être chargé du remplacement du filet du terrain de tennis, qui avait été volé et réfléchit à une mesure durable pour faire face à ce genre de désagrément.

URBANISME

DP 051 476 21 R0008

Remplacement de la clôture existante

M. Philippe MATHEWS

3 Rue du Moulin à Vent

DP 051 476 21 R0009

Aménagement d'une piscine non couverte

M. Denis LEFEVRE

1 Rue du Moulin à Vent

FIN DE SEANCE A 23 H 30

CONSEILS MUNICIPAUX 2021

Lundi 8 novembre 2021

Lundi 6 décembre 2021



Le Maire

Cyril POINTUD